

VOYAGES et SORTIES SCOLAIRES FACULTATIFS

ANNEXE FINANCIERE PREVISIONNELLE

ETABLISSEMENT : LYCEE CHAMPOLLION - LATTES

Acte n° 2017-2018 CA 7/011/2017

Objet du voyage : ECHANGE LINGUISTIQUE ERASMUS

Dates : du 30 /04 au 07/5/2018

Destination : DANEMARK

Classes : 1ERE L

Nombre d'élèves : 26

Professeur responsable : MME LOUP

Nombre d'accompagnateurs : 3

Nom du voyageur : GINHOUX

1) Indiquer le mode de prise en charge des frais des accompagnateurs : ressources propres

Conformément à la circulaire 2011-117 du 03 août 2011, il ne peut y avoir de gratuité pour les accompagnateurs, celle-ci devant bénéficier à l'ensemble des participants ; ce financement ne peut provenir de façon directe ou indirecte des familles et doit être financé par les subventions des collectivités locales et territoriales, de l'Etat ou de l'Union européenne, ou par les ressources propres de l'établissement.

2) Vote de la participation des familles par le CA (montant par élève) : 230,00

3) BUDGET PREVISIONNEL			
DEPENSES	Total	RECETTES	Total
VOYAGISTE ou AGENCE	20010,00	PARTICIPATION DES FAMILLES	
		Nombre élèves 26	
		Montant par élèves 230,00 €	5 980,00 €
Assurance annulation	791,60	SUBVENTIONS	
TRANSPORTS	928	Etat	0
		Collectivités territoriales	0
HEBERGEMENT ENSEIGNANTS	3 137,40 €	Autres (préciser) ERASMUS	23 630,00
		DONS	
Accueil des correspondants	4 203,00 €	FSE élèves	0
		accompagnateurs	0
Frais divers REPAS	540,00	Autres (préciser) élèves	
		accompagnateurs	
		AUTRES RESSOURCES PROPRES	
		BUDGET EPLE part accompagnateurs	0
TOTAL DES DEPENSES	29 610,00	TOTAL DES RECETTES	29 610,00 €

4) Calcul du coût par personne : (total des dépenses / nombre de participants)

La participation des familles par élève ne doit pas être supérieure au coût par élève.

Coût par élève 768,36 Coût par accompagnateur 2 317,06

5) Régie (oui / non) : oui Si oui, montant de la régie : 1448,00
Nom du régisseur : MME LOUP

6) Vote d'une charte des voyages (oui / non) : OUI

7) Vote sur les modalités d'utilisation des reliquats des sorties / voyages (oui / non) : OUI